

## Quand La Croix oublie les guillemets

Article rédigé par *Info Catho*, le 30 octobre 2018

Du point de vue doctrinal, les ordinations de femmes n'ont aucune validité dans l'Église catholique. Canoniquement, elles entraînent même l'excommunication *latae sententiae* des intéressées et du consécrateur, si ces ordinations sont effectuées par un évêque catholique.

Pourtant, à l'égard d'un ministre de l'Église hussite de sexe féminin qui avait été invité au synode sur la jeunesse, *La Croix* parle de la « *seule femme ordonnée du synode* ». Ceci est écrit sans guillemets. De quoi semer la confusion auprès des lecteurs.